

Québec, le 30 mai 2016

[REDACTED]

[REDACTED]

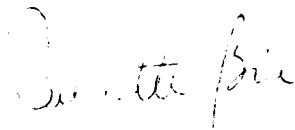
Je donne suite à votre demande d'accès, reçue le 29 avril 2016, visant l'obtention de données concernant le nombre d'employés, incluant les cadres, ayant participé à des formations pour apprendre l'anglais ainsi que le français en indiquant les coûts par année, et ce, depuis 2006.

Les tableaux 1 et 2 ci-joints présentent le nombre d'employés du Ministère, incluant les cadres, ayant suivi des formations pour apprendre l'anglais et le français, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2016.

Le tableau 3 présente les coûts des formations suivies par les employés du Ministère pour apprendre l'anglais et le français de 2006 à 2016. Puisque les renseignements sur les formations suivies par le personnel et les coûts afférents sont consignés dans des systèmes informatiques distincts, veuillez noter que seules les dépenses de formation offrant une description significative dans notre système comptable (ex : anglais ou français) ont été repérées.

Je vous rappelle que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de mes meilleurs sentiments.



Pierrette Brie
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.